Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260225-1125022026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2026

Référence
11/25/02/2026

Objet de la délibération
Adhésion au service de fourrière animale (SPA)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	8

Date de la convocation
16/02/2026

Date d'affichage
16/02/2026

Vote
A la majorité Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 26/02/2026

Et

Publication ou notification du : 26/02/2026

L' an 2026 et le 25 Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, Mme MOSINSKI Annie, Mme LEMAIRE Brigitte, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique.
Excusé : M. BELLEC Sébastien. Absent(s) : M. KERDAVID Yvann, M. LE BELLEGO Mathieu, M. MARQUET Goulwen.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Adhésion au service de fourrière animale (SPA)

Monsieur le Maire rappelle que la compétence obligatoire de fourrière animale de la commune est exercée jusqu'à maintenant avec l'adhésion à l'association Société Protectrice des Animaux (SPA) de Malguénac. Les communes membres sont invitées à adhérer à compter du 01/01/2026 à hauteur de 0,70 € TTC / habitant.

La population de Plouray considérée étant de 1 060 habitants, la cotisation calculée s'élève à 742,00 € TTC pour l'année 2026.

Vu l'obligation de disposer d'un service de fourrière animale,
Vu le courrier de la SPA Malguénac du 23 janvier 2026 invitant la commune à mandater le montant de la cotisation 2026,

le Conseil autorise le maire à procéder au mandatement de cette somme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/02/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)